Sénégal
Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

EAGLE SÉNÉGAL

Rapport 1er Semestre 2023

Table des matières

1. Introduction 2
2. Résultats principaux 3
3. Investigations 4
4. Opérations 6
5. Juridique 10
6. Management et formation. 19
7. Médias 24
8. Relations extérieures 26
9. Conclusion 27

1. Introduction

EAGLE Sénégal est une structure implantée au Sénégal à la suite de l'association Wara Conservation Project qui fut une des organisations membres du réseau EAGLE Network, pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable depuis octobre 2013. EAGLE Sénégal suit le modèle développé par LAGA (www.laga-enforcement.org) et est le 6ème projet du réseau EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Sénégal sont :

- L'identification à grande échelle de tous les trafiquants de perroquets et autres oiseaux, d'ivoire, de peaux de grands félins et autres produits fauniques illicites et la production de preuves flagrantes en cas de procès ;
- Le renforcement de capacités des forces de défense et de sécurité ainsi que des acteurs judiciaires en matière de criminalité faunique ;
- La facilitation des arrestations des délinquants fauniques ;
- La facilitation des poursuites en justice et le suivi de l'exécution des décisions rendues ;
- L'éveil de l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique.

Le premier semestre 2023 a été marqué par des opérations et le renforcement des collaborations mises en place depuis 2014 avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Police Nationale, Sûreté Urbaine, Unités Spéciales et Commissariats centraux), la poursuite des relations avec les Ambassades du Royaume Uni (Service Politique), des Etats Unis d'Amérique à Dakar (Service politique et Douanes), des Pays Bas (Service Politique) et de la République de France (Service de Sécurité Intérieure). Le renforcement des collaborations a permis pendant ce premier semestre 2023 à la tenue de formations en criminalité fauniques de divers services de sécurité et à l'appui des opérations de répression de cas de criminalité faunique.

Le travail de EAGLE Sénégal a été soutenu par : WILDCAT, Marchig Trust et OAT

2. Résultats principaux

Au cours du **premier semestre 2023**, un total de **49** investigations ont été menées à travers des missions sur toute l'étendue du territoire. Ces investigations ont permis d'identifier plus de **48** personnes qui s'activent dans le trafic de faune et/ou en lien avec trafiquants de faune ou braconniers importants. Au cours du premier semestre 2023, le projet a appuyé les forces de défense et de sécurité à la réalisation de **03** opérations de lutte contre le trafic de faune qui ont abouti à l'interpellation de **05** trafiquants. Il convient de noter qu'il s'agit dans ces cas, de trafic national de faune impliquant le Sénégal et le Mali. Ces opérations ont permis la saisie d'une **(1)** peau de léopard, une **(1)** peau de serval, une **(1)** peau de crocodile, une **(1)** peau de lion, une **(1)** tête de lion, une **(1)** tête de crocodile, deux **(02)** os non identifiés et onze **(11)** perroquets gris du Gabon.

Consécutivement à ces interpellations, les juristes de l'ONG ont appuyé les autorités compétentes dans les procédures et les suivis de cas. Il en est d'un appui opérationnel suite à des interpellations faites par la subdivision des douanes de l'aéroport et la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic.

Sur les **05** personnes interpellées, **03** personnes ont été condamnées à une peine d'emprisonnement avec sursis et **02** personnes ont été condamnées à une peine d'emprisonnement d'un mois ferme**.**

La politique d'EAGLE visant la dissuasion, notamment par l'application de peines sévères aux trafiquants, cet aspect demeure primordial. Parmi les personnes interpellées, il y a **01** de nationalité Burkinabé, **01** de nationalité Malienne et les **03** de nationalités sénégalaises

Dans le cadre du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, EAGLE a procédé à **05** formations en lutte contre la criminalité faunique.

L'ONG EAGLE continue de collaborer avec les autorités Sénégalaises en tenant régulièrement des entrevues avec les différentes autorités : Ministère de l'Environnement, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur. Des relations sont également entretenues avec les missions diplomatiques, et notamment les Ambassades des Pays Bas, du Royaume Uni, de France, des USA, la Délégation de l'Union Européenne et l'ONUDC.

3. Investigations

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE Sénégal est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

Lors de ce premier semestre 2023, les enquêtes et les observations de terrain révèlent que les peaux de grands félins et de petits félins ainsi que les perroquets restent les produits les plus trafiqués au Sénégal. EAGLE Sénégal a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Sénégal et les réseaux internationaux

Indicateur

Nombre d'investigations menées	**49**
Investigations ayant aboutie à une operation	**03**
Nombre de nouveaux trafiquants identifiés	**48**

- **49** investigations ont été menées dans les 14 régions du Sénégal sur le trafic d'ivoire, de peaux d'espèces intégralement protégées et d'animaux vivants (perroquets). **48** trafiquants de grandes et moyennes envergures ont été identifiés. Sur ces **49** trafiquants identifiés, **05** trafiquants ont été arrêtés en, capture, détention, circulation et tentative de commercialisation de plusieurs espèces animales intégralement et partiellement protégées

Analyse rapide

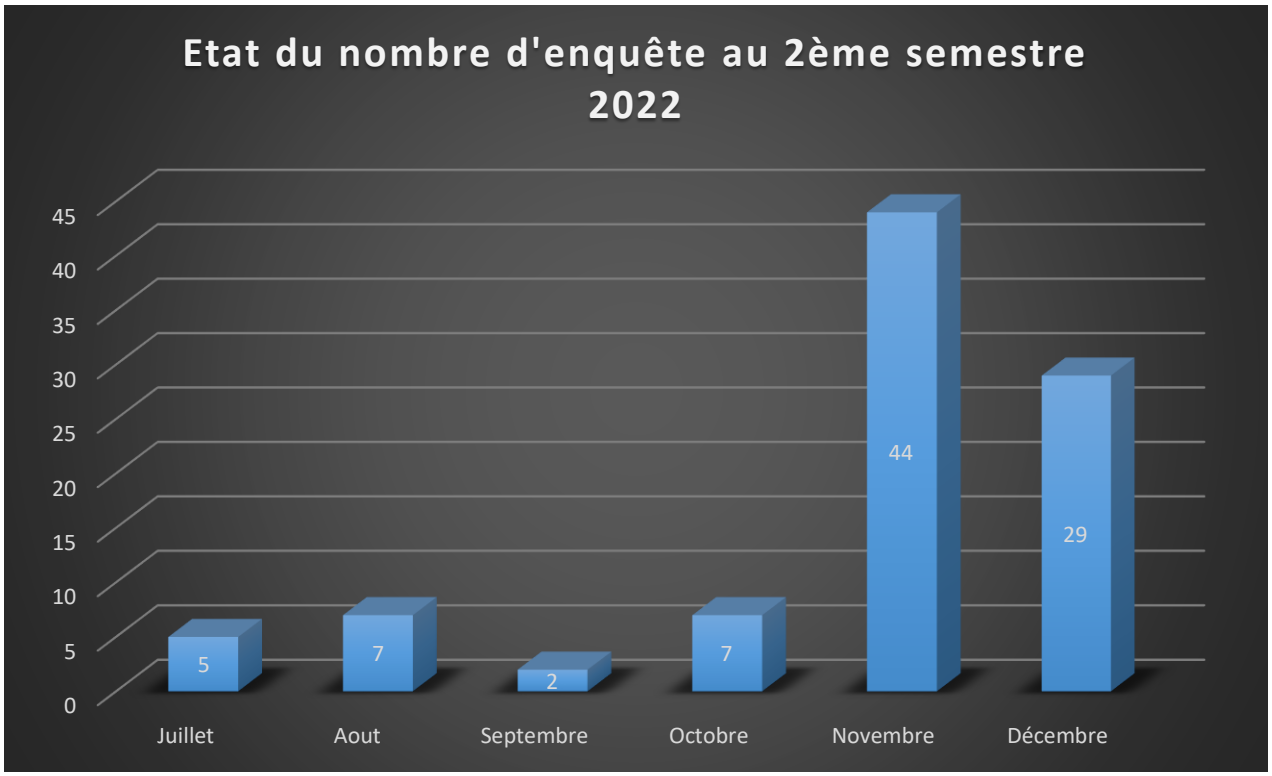

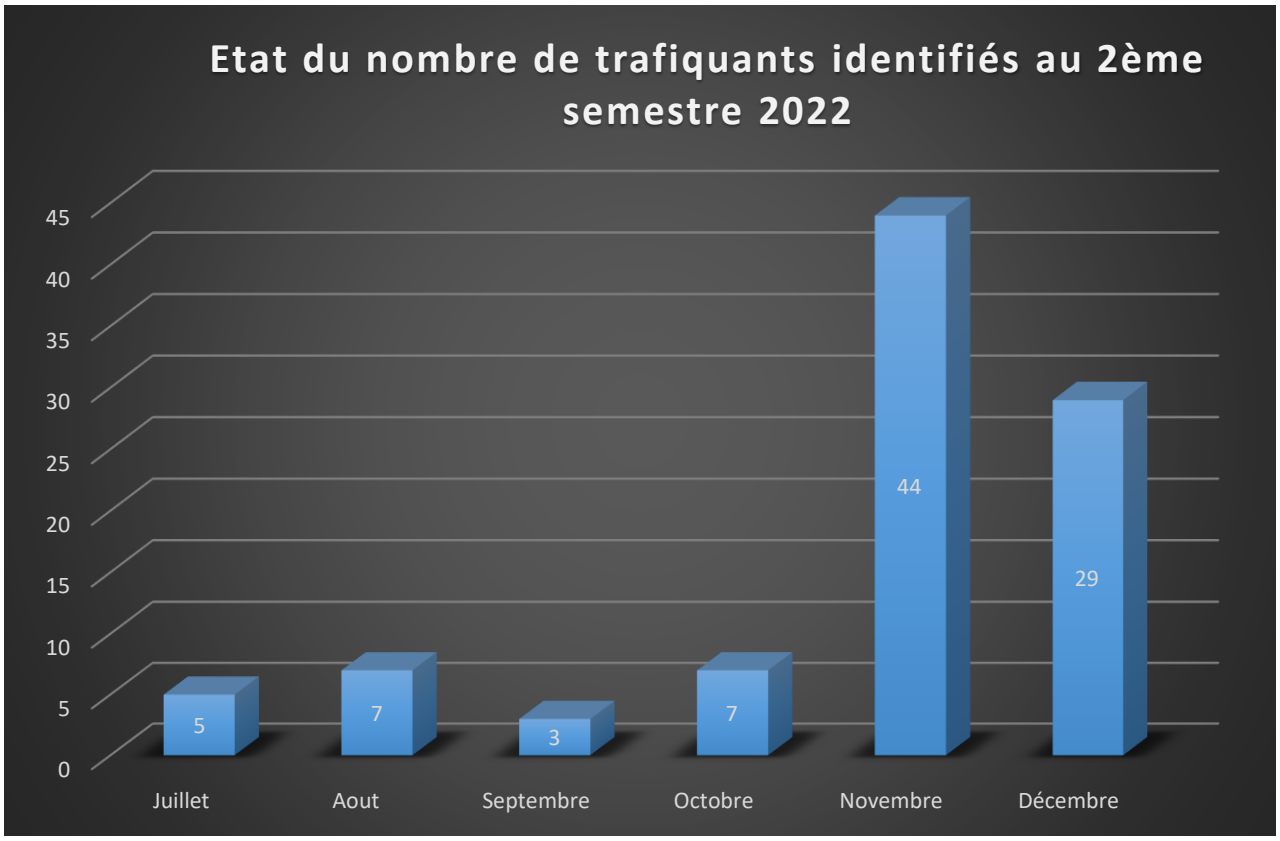

4. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations	**03**
Nombre de trafiquants arrêtés	**05**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

- **05** trafiquants ont été arrêtés au premier semestre 2023 grâce à l'organisation de trois (03) opérations. Les opérations sont réalisées sous couvert du Parquet et sur le terrain en équipe conjointe comprenant EAGLE, les commissariats et leur brigade de recherche (BR), et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, plus précisément la Direction des Parc Nationaux.
- ***Au premier semestre 2022, 03 opérations***.
- **Le 12 Janvier 2023**, à Moussala, les éléments de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières ont procédé à l'interpellation du nommé Sonkolo COULIBALY, de nationalité Malienne pour complicité de trafic d'espèce animale intégralement protégée. Cette interpellation fait suite à un signalement du Commissariat Central de Kédougou qui avait interpellé le 17 Novembre 2023 les nommés Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de léopard. Les sus nommés avaient désigné Sonkolo COULIBALY comme étant le propriétaire de ladite peau. Le nommé Sonkolo COULIBALY a été mis à la disposition du Commissariat Central de Kédougou pour les besoins de la procédure avant d'être placé en garde à vue. A la fin de sa garde à vue, le nommé Sonkolo COULIBALY a été déféré le 13 Janvier 2023 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou.

Peau de léopard saisie le 17 novembre 2022 et étant la propriété de Sonkolo COULIBALY

- **Le 21 Février 2023, à 14h 19 mn,** à Kédougou, une opération mixte a été menée par les éléments du Commissariat Central de Kédougou en collaboration avec la Direction des Parcs Nationaux appuyés par l'ONG EAGLE Sénégal, au restaurant Dali's. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation des infractions, la saisie des produits prohibés et à l'interpellation du nommé Aly BONKOUNGOU de nationalité Burkinabé en flagrant délit d'importation, de détention, circulation et tentative de commercialisation de dépouilles d'espèces intégralement et partiellement protégées notamment une (1) peau de léopard, une (1) peau de serval, une (1) peau de crocodile, une (1) peau de lion, une (1) tête de lion, une (1) tête de crocodile et deux os non identifiés conformément à l'article L 32 du Code de la chasse et de la Protection de la Faune. Les dépouilles saisies sont celles d'espèces intégralement et partiellement protégées au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application. Il a été placé en garde à vue le même jour.

- **Le 22 Février 2023**, Aly BONKOUNGOU a été auditionné respectivement par les Parcs Nationaux et le Commissariat Central de Kédougou. La valeur des produits était estimée à **900.000 F CFA** sur le marché local. **Le 23 Février 2023,** le mis en cause a été déféré devant le Procureur de la République près le Tribunal d'Instance de Kédougou, après sa durée légale de garde à vue.

- **Le 12 avril 2023, à 7h 08 mn,** en Boune en banlieue dakaroise, une perquisition a été faite par les éléments du BCN Interpol de Dakar avec l'appui de EAGLE SENEGAL. Celle-ci intervient suite à une opération menée par l'UCT en collaboration avec EAGLE Cote d'Ivoire permettant l'arrestation de Moustapha WADE et de Thanoh N'GOUAN, avec des perroquets timnehs. Vu que le dénommé Moustapha WADE avait un stock à Dakar, Interpol Côte d'ivoire a saisi Interpol Dakar. Cette perquisition a permis la saisi de 11 perroquets Timnehs et l'interpellation de trois présumés complices dénommés Boubou WADE, Vieux Aly WADE et Serigne Abdou Aziz WADE tous de nationalités sénégalaises. Les mis en cause ont été auditionné et déféré au parquet le même jour. Ils ont bénéficié d'un retour de parquet. Après leurs face à face avec le procureur, le dénommé Boubou WADE a été placé sous contrôle judiciaire et les nommés Serigne Abdou Aziz WADE et Aly ont été placés sous mandat de dépôt.

Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opérations 1er Semestre 2023

Opérations / Espèces	Opération Sonkolo COULIBALY 12 Janvier 2023	Opération Aly BONKOUNGOU du 23 Février 2023	Opération Vieux WADE, Serigne Abdou Aziz WADE et Boubou WADE 12 Avril 2023
Peau de léopard	1	1	
Peau de serval		1	
Peau de crocodile		1	
Peau de lion		1	
Tête de lion		1	
Tête de crocodile		1	
Perroquets			11

Analyse rapide

5. Juridique

Indicateur

Nombre de suivis d'audience	**04**
Nombres de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandats de dépôt au parquet	**04**
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	**02**
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	**03**
Nombre detrafiquants en attente de procès	**00**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**
Nombre de transactions financières avec le Ministère de l'environnement éteignant toute action en justice	**00**

- **Au premier semestre 2023**, La cellule juridique d'EAGLE est constituée de **03 juristes** internes dont **01 stagiaire** et deux titulaires notamment le chef de département. Puis le département est passé **à 04 juristes** dont un stagiaire de plus venant de la Guinée.
- Le suivi et l'appui des autorités est assuré par la cellule juridique d'EAGLE de plusieurs manières :
  1. Transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
  2. Transmission des éléments du dossier et des circonstances aggravantes ;
  3. Appui à la rédaction des PV ;
  4. Mise à disposition d'analyse juridique et de notes d'information selon les affaires ;
  5. Suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
  6. Communication permanente avec les autorités ;
  7. Formation des magistrats, des policiers, des gendarmes, des agents des Parcs Nationaux et des agents des eaux et forêts etc.

- Avec seulement **05** personnes interpellées suite à trois opérations, seulement **02** condamnées à une peine ferme, le taux de condamnation ferme est très faible. Les peines de prison sont en dessous de la moyenne. De très faibles condamnations sont à noter au premier semestre 2023 avec des peines de sursis. Ces peines faibles sont la conséquence d'une application bienfaisante de la loi par certains tribunaux et de leurs présidents. Certaines juridictions appliquent une tolérance zéro en matière faunique alors que d'autres privilégient une peine d'amende ou de sursis.
- L'analyse des nationalités impliquées montre que le trafic concerne des nationaux même si les étrangers restent encore concernés. Le rôle des trafiquants nationaux est essentiellement de fournir aux acheteurs qui sont souvent d'autres nationalités et disposent de contacts à l'étranger pour la revente illégale. Il importe que les autorités nationales tirent les conclusions nécessaires afin de garantir la sauvegarde du patrimoine faunique national. La cellule juridique a suivi les cas en question qui sont :

- **<u>Affaire MP et DPN contre Sonkolo COULIBALY :</u>**
- **Le 13 Janvier 2023**, à Moussala les éléments de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières ont procédé à l'interpellation du nommé Sonkolo COULIBALY de nationalité malienne pour complicité de trafic d'espèce animale intégralement protégée avec les nommés Seydou MOUHAMAOU et Mouminou TOURE qui avaient été arrêtés le **17 Novembre 2022** en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de léopard, conformément à l'article L 32 du Code de la chasse et de la Protection de la Faune. La dépouille saisie est une espèce intégralement protégée au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application. Il a été mis à la disposition du Commissariat Central de Kédougou le même-jour pour les besoins de l'enquête, il a été gardé à vue.
- **Le 12 Janvier 2023**, il a été auditionné par les Parcs Nationaux et la police. La valeur des produits était estimée à **1.100.000 F CFA** sur le marché local.
- **Le 13 Janvier 2023,** le mis en cause a été déféré devant le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Kédougou, après sa durée légale de garde à vue. Le même jour, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt. L'audience a été fixée au **18 janvier 2023.**
- Advenue cette date, le Tribunal d'Instance de Kédougou a mis l'affaire en état d'être jugée. Il a interrogé et instruit le prévenu Sonkolo COULIBALY sur son identité et sur les faits. Les débats

au fond et les plaidoiries se sont tenus correctement à la barre du Tribunal d'Instance de Kédougou. La Direction des Parcs Nationaux a déposé ses conclusions et n'était pas présente à l'audience. Après les débats d'audience, **Le Tribunal d'Instance de Kédougou a vidé l'affaire au siège le même jour.**

- Le Tribunal d'Instance de Kédougou a rendu la décision qui suit :

*L*e Tribunal d'Instance de Kédougou statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort : En la forme : - Déclare la procédure régulière ; Au fond : - Déclare Sonkolo COULIBALY coupable de trafic d'espèce animale protégée ; -Le condamne à un (01) mois d'emprisonnement ferme.

- **<u>Affaire MP et DPN contre Aly BONKOUNGOU :</u>**
- **Le 21 Février 2023, à 14h 19 mn,** à Kédougou, une opération mixte a été menée par les éléments du Commissariat Central de Kédougou en collaboration avec la Direction des Parcs Nationaux appuyés par l'ONG EAGLE Sénégal, au restaurant Dali's. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation des infractions, la saisie des produits prohibés et à l'interpellation du nommé Aly BONKOUNGOU de nationalité Burkinabé en flagrant délit d'importation, de détention, circulation et tentative de commercialisation de dépouilles d'espèces intégralement et partiellement protégées notamment une (1) peau de léopard, une (1) peau de serval, une (1) peau de crocodile, une (1) peau de lion, une (1) tête de lion, une (1) tête de crocodile et deux os non identifiés conformément à l'article L 32 du Code de la chasse et de la Protection de la Faune. Les dépouilles saisies sont celles d'espèces intégralement et partiellement protégées au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application. Il a été placé en garde à vue le même jour.
- **Le 22 Février 2023**, Aly BONKOUNGOU a été auditionné respectivement par les Parcs Nationaux et le Commissariat Central de Kédougou. La valeur des produits était estimée à **900.000 F CFA** sur le marché local.
- **Le 23 Février 2023,** le mis en cause a été déféré devant le Procureur de la République près le Tribunal d'Instance de Kédougou, après sa durée légale de garde à vue. Le même jour, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt. Son audience a été fixée le 1er Mars 2023.
- **Le 01 Mars 2023**, le Tribunal d'Instance de Kédougou a mis l'affaire Ministère Public et Direction des Parcs Nationaux (DPN) c/ Aly BONKOUNGOU en état d'être jugée. Le Tribunal a

interrogé et instruit le prévenu Aly BONKOUNGOU sur son identité et sur les faits. Les débats au fond et les plaidoiries se sont tenus correctement à la barre du Tribunal d'Instance de Kédougou.

- La Direction des Parcs Nationaux a déposé ses conclusions et n'était pas présente à l'audience.
- Après les débats d'audience, **le Tribunal d'Instance de Kédougou a vidé l'affaire au siège le même jour.**
- Le Tribunal d'Instance de Kédougou a rendu la décision qui suit :

Le Tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort en matière correctionnelle :
En la forme :
- Déclare la procédure régulière ;
Au fond :
Déclare Aly BONKOUNGO coupable d'importation, de détention, de mise en circulation et de tentative de commercialisation de dépouilles d'espèces intégralement et partiellement protégées ;
Le condamne à un (1) mois d'emprisonnement ferme ;
Ordonne la confiscation des objets saisis.

- **<u>Affaire MP contre Boubou WADE et autres :</u>**
- **Le 11 Avril 2023,** les présumés trafiquants Thanoh N'GOUAN et Moustapha WADE respectivement de nationalité ghanéenne et sénégalaise ont été arrêtés à Abidjan (Côte d'ivoire) par l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale appuyée par les éléments de l'ONG EAGLE.
- Le **12 avril 2023** poursuivant l'enquête au Sénégal, une perquisition a été effectuée à Boune dans le département de Keur Massar par les éléments du Bureau Central National-INTERPOL Sénégal appuyé par les éléments de l'ONG EAGLE Sénégal suite à une demande d'assistance émise par le BCN-Interpol de la Côte d'Ivoire.
- Cette perquisition a permis la saisi onze (11) perroquets timneh et l'arrestation des dénommés Boubou WADE, Vieux Aly WADE et Serigne Abdou Aziz WADE tous de nationalité sénégalaise. Les mis en cause ont été par la suite transportés au Bureau Central National-Interpol Sénégal pour les besoins de l'enquête.
- Les mises en cause ont été auditionnés et placés en garde à vue le même-jour. La valeur des produits était estimée à **1.100.000 F CFA** sur le marché local.
- Le même jour, ils ont été déférés devant le parquet du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, après 05 heures de garde à vue. Ils ont bénéficié d'un retour de parquet.
- **Le 13 Avril 2023**, les mis en cause ont été reconduits au parquet du Tribunal de Grande Instance Hors classe de Dakar. Les dénommés Serigne Abdoul Aziz WADE et Vieux Aly WADE

ont été placés sous mandat de dépôt pour association de malfaiteurs, détention illégale et mis en circulation d'espèces protégées tandis que Boubou WADE a bénéficié d'une liberté provisoire pour les mêmes faits. Leur audience a été fixée le 17 avril 2023. Advenue cette date, le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a mis l'affaire en état d'être jugée dans la cause opposant le Ministère Public c/ Boubou WADE, Serigne Abdou Aziz WADE et Vieux Aly WADE. Le Tribunal a interrogé et instruit les prévenus sur leur identité et sur les faits. Les débats au fond et les plaidoiries se sont tenus correctement à la barre du Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar.

- Le procureur audiencier a tout d'abord confirmé l'illégalité de l'acte posé par les prévenus. En effet, le procureur a sermonné le sieur Boubou WADE, car du fait de son âge avancé il expose sa famille et ses enfants en particulier. Qu'en outre, les prévenus ont détenu, circulé et ont tenté de commercialiser les espèces qui sont protégées. Pour cela, elle requiert une peine d'emprisonnement de 06 mois avec sursis.
- L'avocat de la défense avance l'idée selon laquelle la culpabilité est établie mais que le sieur Boubou WADE a arrêté ses activités depuis 1994. Qu'entre temps, un changement a été observé par rapport aux textes protégeant ces espèces. Que le sieur Boubou WADE ignorait complétement la législation actuelle. Que les sieurs Serigne Abdou Aziz WADE et Vieux Aly WADE ont été interpellés en raison de leur présence sur les lieux de la perquisition. Qu'ils ignoraient l'interdiction portant sur la détention, la circulation et la commercialisation des perroquets timneh. Ainsi, il demande l'application bienveillante de la loi.
- Après les débats d'audience, **le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a mis l'affaire en délibéré pour le Jeudi 20 Avril 2023.**
- **Le 20 Avril 2023**, le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a rendu la décision qui suit :

Le Tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort en matière correctionnelle :
En la forme :
- *Déclare la procédure régulière ;*

Au fond :
- *Déclare les prévenus Boubou WADE, Abdou Aziz WADE et Vieux Aly WADE coupables de détention et de circulation d'espèces protégées ;*
- *Les condamne à trois (3) mois d'emprisonnement avec sursis ;*
- *Met les dépens à la charge des prévenus.*

- **<u>Appuis de procédure</u>**
- **Le 05 Mars 2023**, suite à un contrôle, la Subdivision des Douanes de l'Aéroport International Blaise Diagne avec l'appui de l'expertise d'Eagle-Sénégal a interpellé une passagère de nationalité Sénégalaise à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) pour importation (depuis le Maroc) sans permis CITES de 23 KG de concombres de mer déshydratés destinés à un dénommé Omar DIANE. Ce dernier a été convoqué à la subdivision des Douanes de l'AIBD aux fins d'audition et d'arrestation. Á la suite de la procédure, Monsieur Omar DIANE a procédé à une transaction avant d'être libéré. Les concombres de mer ont été saisis.
- **Le 06 mars 2023,** La Cellule Aéroportuaire Anti-trafics (CAAT) avec l'appui de l'expertise d'EAGLE-SENEGAL et en collaboration avec la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) a, suite à un contrôle, procédé, à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD), à l'interpellation de deux ressortissants chinois répondant aux noms de Wang JIANBING et Jiang LIYAN pour détention, circulation et tentative d'exportation de dépouilles d'espèces animales intégralement et partiellement protégées dont vingt-neuf (29) ceintures de python, quatre (4) sacs faits de peaux de crocodiles, deux (2) bracelets et un (1) pendentif en ivoire d'éléphant et une partie de flore dont un bracelet en bois d'ébène inscrite à l'annexe II de la CITES sans permis en infraction à la loi 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la chasse ainsi que son décret d'application n°86-844 du 14 juillet 1986, à la loi n°2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier et à la Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES).
- La valeur des saisies a été estimée à 2.926.000 Franc CFA.
- Le même jour, les mis en cause ont transigé avec la Cellule Aéroportuaire Anti-trafics (CAAT) à hauteur de 2.000.000 Franc CFA avant d'être libérés. La contrebande saisie a été mise à la disposition de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS).
- **Le 30 mars 2023,** la Subdivision des Douanes avec l'appui de l'expertise d'Eagle-Sénégal a, suite à un contrôle, procédé, à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD), à l'interpellation d'un sénégalais pour tentative d'exportation de dépouilles d'espèces animales marines inscrites à l'annexe II de la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) appartenant à un dénommé Souleymane MBENGUE. Ce dernier a été convoqué au poste douanier de l'aéroport le vendredi 31 mars 2023 aux fins d'audition. A la suite de la procédure, le dénommé Souleymane MBENGUE a été poursuivi pour fausse déclaration de dépouilles d'espèces figurant dans le permis CITES. La saisie a porté sur 550

kilogrammes d'ailerons de raie d'une valeur estimée à 198.359.000 Franc CFA. Le même jour, le mis en cause a sollicité une expertise afin de vérifier si les espèces déclarées sont différentes des espèces saisies. La procédure est toujours pendante devant la subdivision des Douanes de l'AIBD.

- **Le 30 mars 2023,** la Subdivision des Douanes de l'AIBD avec l'appui de l'expertise d'EAGLE-SENEGAL a, suite à un contrôle, procédé, à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD), à l'interpellation de deux ressortissantes sénégalaises pour tentative d'exportation de dépouilles d'espèces animales inscrites à l'annexe II de la CITES sans permis en infraction à la Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) appartenant à une dénommée Astou THIAM. Cette dernière a été convoquée au poste des Douanes aux fins d'audition. A la suite de la procédure, la dénommée Astou THIAM a été poursuivie pour tentative d'exportation de dépouilles d'espèces inscrites à l'annexe II de la CITES sans permis.
- La saisie a porté sur 50 kilogrammes de concombres de mer estimée à 51.000.000 Franc CFA.
- **Le 31 Mars 2023**, la mise en cause a transigé avec la subdivision des Douanes et la contrebande saisie a été mise à la disposition de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS).

- **<u>Voyage en République de Guinée</u>**
- Le département juridique par le biais de son chef de département a effectué un voyage en République de Guinée pour l'installation du projet EAGLE-Guinée. A cet effet, Il a participé au recrutement de juristes stagiaires, d'enquêteurs et de comptable. Par ailleurs Il a assisté la coordination dans la recherche d'un local pour abriter le siège du projet et toutes les démarches nécessaires sur place.

- **<u>Rencontre de dialogue et de sensibilisation</u>**
- **Les 21 et 22 Juin 2023,** le département juridique a rencontré le délégué du procureur près le tribunal d'instance de Dakar, un substitut du procureur près le tribunal de grande instance de Dakar et le président de la troisième chambre correctionnel du tribunal de grande instance de Dakar. Lors de chaque rencontre, les juristes ont présenté six points notamment la présentation du réseau EAGLE et de son personnel, la criminalité faunique ses enjeux et ses connexions, la législation internationale et nationale en matière faunique, les résultats d'EAGLE Sénégal sur la

lutte contre le trafic de faune, la collaboration d'EAGLE avec les autres parties prenantes et enfin sur les perspectives et recommandations.

- A la fin des rencontres, le Président de la troisième chambre, le substitut du Procureur et le délégué du Procureur ont félicité chacun en ce qui le concerne et surtout ont encouragé le travail que EAGLE est en train d'abattre.

Tableau des condamnations des trafiquants au 1er semestre 2023

Affaires / Condamnation	Opération Sonkolo COULIBALY 12 Janvier 2023	Opération Aly BONKOUNGOU du 23 Février 2023	Opération Vieux WADE, Serigne Abdou Aziz WADE et Boubou WADE 12 Avril 2023
Nombre de trafiquants arrêtés	1	1	3
Nombre de trafiquants condamnés	1	1	3
1 mois de prison ferme	X	X	
2 mois de prison ferme			
3 mois avec sursis			X
6 mois avec sursis			
Nombre de jours passés sous les verrous	30	30	15

Analyse rapide

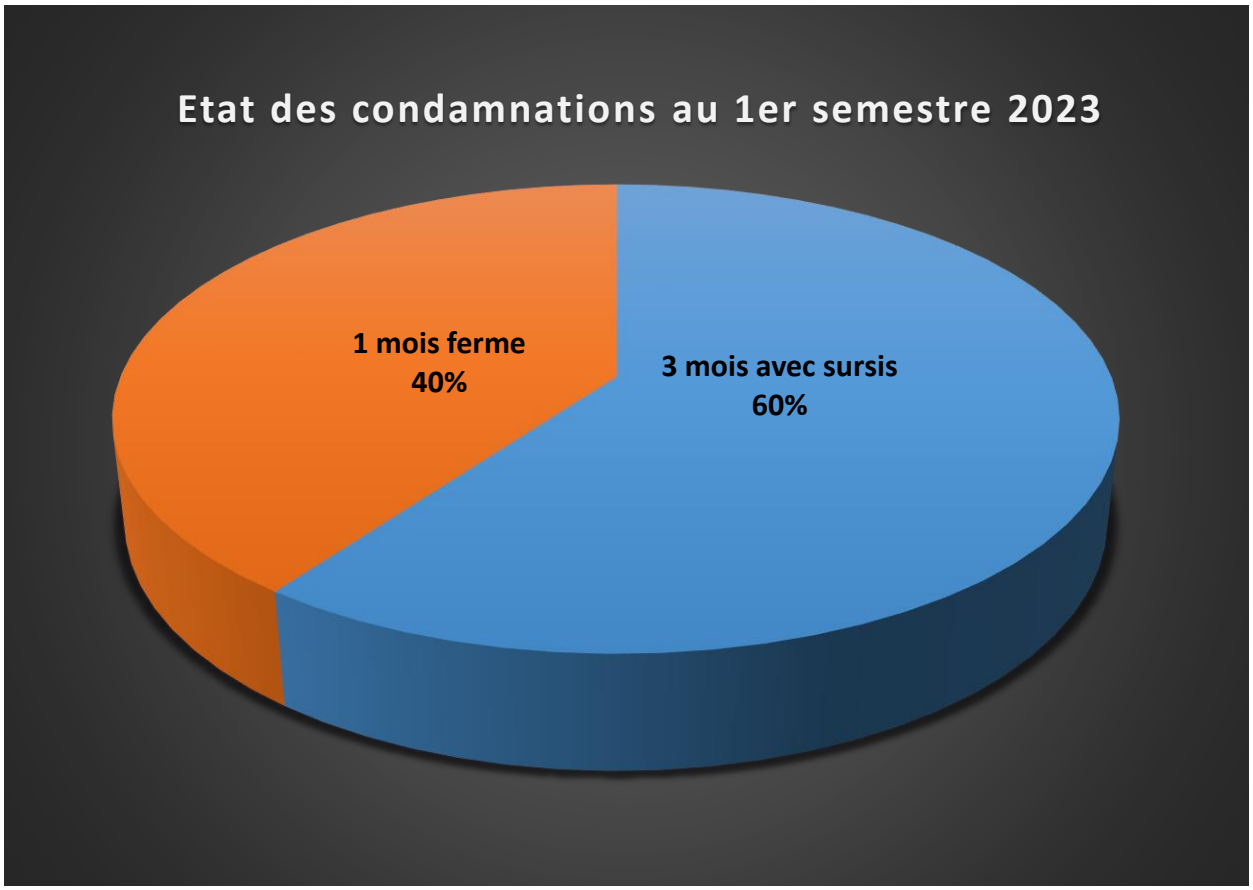

6. Management et formation.

Indicateur

Nombre de juristes en test	**02**
Nombre de media en test	**01**
Nombre d'enquêteurs en test	**04**
Nombre de comptable en test	**01**
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	**10**
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	**04**

- **05** formations ont été dispensées au Sénégal pendant ce premier semestre 2023.
- Les formations portaient sur la Criminalité Faunique :

- Présentation de l'ONG EAGLE et de ces objectifs dans la lutte contre la Criminalité Faunique
- Présentation de la Convention Cites, de la convention transnationale sur les crimes organisés
- Présentations de cas d'arrestations de trafiquants et suivi juridique
- Présentation des produits de contrebandes
- Présentations des moyens de dissimulation des produits de contrebandes
- Présentation de la technique de rédaction des procès-verbaux
- Présentation sur le respect des droits de la défense pendant la phase d'enquête

Tableau de répartition des formations effectuées au premier semestre 2023 par EAGLE

Structures formées	Type	Formateur	Nombre de personnes	Lieu	Date
Officiers gendarmerie	Gendarmerie Nationale	- Intervention - Coordonnatrice - Chef du département Juridique EAGLE	50	CAOG	23 Mars 2023
Officiers gendarmerie	Gendarmerie Nationale	- Intervention - Assistant de coordination - Juriste EAGLE	29	Assirik	Les 05, 13 et 21 Mai 2023
Magistrats, Officiers gendarmerie, Police, CENTIF; MEDD, CAAT etc	Mixte	- Intervention - Coordonnatrice - Assistant de coordination	35	Somone	Du 14 au 16 Juin 2023

Analyse rapide

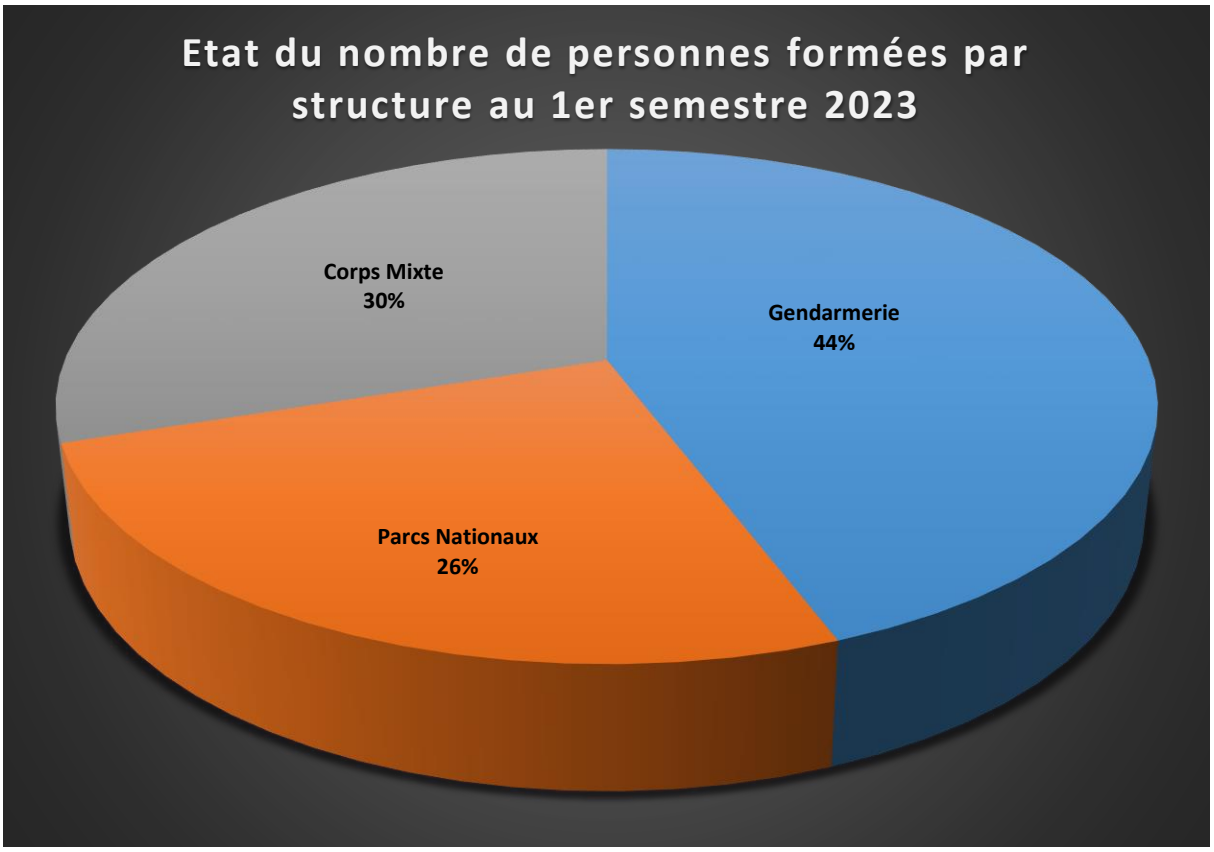

- **Le 23 Mars 2023**, EAGLE SENEGAL en collaboration avec la coopération française au Sénégal a dispensé une formation à cinquante (50) officiers de la gendarmerie issus de 11 pays africains. Les officiers ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin des formations, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat initiation à la criminalité faunique.

- **Les 05, 13 et 21 Mai 2023**, EAGLE SENEGAL, en collaboration avec l'ONG PANTHERA, a procédé à trois sessions de formation au sein du Assirik dans le parc national du Niokolo Koba. Le mot d'ouverture de ces sessions de formation a été prononcé par le Capitaine DIEDHIOU qui est détaché auprès de l'ONG PANTHERA. La formation a été assuré par l'assistant de coordination et un juriste de l'ONG EAGLE SENEGAL. Ces formations se sont déroulées avec la présence effective de treize (29) officiers et sous-officiers des Parcs Nationaux. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique.
- Cinq (5) modules ont été présentés tour à tour. Le premier portait sur la présentation de la criminalité faunique et du réseau EAGLE. Le deuxième était relatif au droit pénal faunique, qui est un passage en revue du code de la chasse et de la protection de la faune. Le troisième portait sur les techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique. Le quatrième était axé sur les procès-verbaux alors que le cinquième était relatif aux droits de la défense.

- **Du 14 au 16 juin 2023,** s'est tenu à la Somone un atelier de renforcement de la coordination des agences d'application de la loi et le système judiciaire en matière de criminalité liée aux espèces sauvages et autres ressources naturelles. Cet atelier organisé par l'ONUDC en collaboration avec le Secrétariat de la CITES a vu la participation de magistrats du parquet, de juges d'instruction, d'officiers de la gendarmerie et de la police, la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT), Interpol, le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique et le CENTIF. Lors de cet atelier, EAGLE a présenté trois modules notamment la criminalité et le modèle EAGLE, le cadre juridique national relatif à la faune au Sénégal et les techniques d'identification et de de dissimulation de contrebande.

- Management :
- Un juriste, un comptable, un enquêteur et un assistant de coordination Guinéens ont rejoint le projet dans le cadre de l'ouverture de EAGLE GUINEE pour une formation.
- La Coordinatrice a effectué plusieurs démarches administratives dans le cadre des accords de partenariat avec les douanes et le ministère de l'environnement et du développement durable. L'accord de partenariat avec la Direction Générale de la Police est en cours d'exécution. Ces démarches avaient pour but de faciliter le travail d'EAGLE avec les différentes administrations dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique.
- La Coordinatrice a aussi mis en œuvre plusieurs diligences pour établir et renforcer la collaboration avec l'Etat du Sénégal, les Ambassades et autres partenaires privés. A ce titre, elle a rencontré 16 partenaires extérieurs et collaborateurs au premier semestre 2023.
- Plusieurs sessions de recrutement ont été organisées par la coordination, le département juridique et le département investigation, ont permis de mettre en test, au premier semestre 2023 un enquêteur de terrain.

7. Médias

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 34**			
Pièces television	Pièces presse Radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	**00**	**24**	**10**

- Au moins **34** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE au premier semestre 2023 dont au moins, **24** pièces Internet, **10** pièces écrites, **00** pièce presse Radio et **00** pièce télévision.
- Parmi les médias locaux ayant produit des articles papiers écrits, on note : « L'Observateur », « Le quotidien », « Walfadjri », « Libération », « L'As », « L'Enquête », « Direct info » et « La tribune »).

Quelques exemples de pièces internet :

seneweb

DÉPÊCHES Macky Sall Emplois des jeunes Guy Marius Sagna Revue de pre

Lutte contre la criminalité faunique : Un Burkinabé arrêté par la BR de Kédougou

Par: Dialy Ibrahima Diebakhaté - Seneweb.com | 22 février, 2023 à 20:02:47 | Lu 1758 Fois | 14 Commentaires

- Lutte contre la criminalité faunique : Un Burkinabé arrêté par la BR de Kédougou

C'est aux environs de 14 h 30 mn, hier mardi, que les éléments de la Brigade de recherches du commissariat central de Kédougou ont interpellé un trafiquant de faune et d'or de nationalité burkinabé, alors qu'il tentait de vendre illégalement des peaux de léopard et d'autres félins protégés trouvés sur lui.

C'est dans un restaurant situé au quartier Mosquée qu'il a été interpellé par les éléments du commissaire Balla Fall, en compagnie du lieutenant Faye des parcs nationaux de Tambacounda. Le présumé

Démantèlement d'un réseau de trafic d'oiseaux entre Dakar et Abidjan: Interpol procède à l'arrestation de plusieurs trafiquants et à la saisie de 123 perroquets.

TRAFIC D'OISEAUX SOCIETE DA tv

Pour tentative de commercialisation de perroquets protégés, une équipe d'Interpol Dakar, en collaboration avec le projet Eagle Sénégal, a mené le 12 avril dernier une perquisition au domicile d'un trafiquant de faune arrêté la veille à Abidjan. Ainsi, 3 trafiquants présumés complices ont été arrêtés, des documents et 11 perroquets Timneh (un type d'oiseau protégé non originaire du Sénégal), ont été aussi saisis sur place.

Une autre opération "majeure" de trafic d'oiseaux a été également effectuée la veille à Abidjan par l'Unité de Police de Coordination de la lutte contre la Criminalité Transnationale (UCT), en collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire et l'appui du Projet Eagle Côte d'Ivoire. Celle-ci a permis l'arrestation de deux trafiquants dont " le principal suspect est de nationalité sénégalaise", ainsi que la saisie de " nombreux documents d'importation et d'exportation de perroquets vers plusieurs pays africains dont le Sénégal et vers l'Occident pendant plus de 20 ans et de confisquer les 112 perroquets gris du Gabon qui étaient destinés à la vente au Sénégal", a-t-on lu dans un communiqué.

Quelques exemples de presse papier :

Le Quotidien du Mardi 18 Avril 2023/ Page 2

CRIMINALITE FAUNIQUE Démantèlement d'un réseau entre Dakar et Abidjan

Interpol arête 3 trafiquants et saisit 11 perroquets Timneh

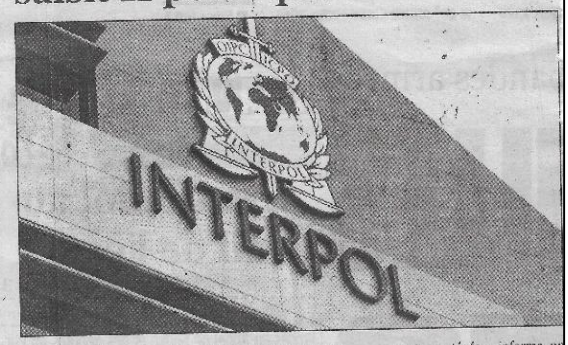

Trois trafiquants présumés complices sont entre les mains des Forces de sécurité. En plus de leur arrestation, la police a effectué «la saisie de documents et de 11 perroquets Timneh, un type d'oiseau protégé non originaire du Sénégal», à la suite d'une perquisition menée à Yeumbeul. Cette opération est le fruit d'une coopération entre Interpol Abidjan et Interpol Dakar.

Par Mamadou T. DIATTA

Les Forces de sécurité restent déterminées à freiner le trafic d'espèces protégées. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'arrestation de trois trafiquants complices présumés d'espèces protégées et «la saisie de documents et de 11 perroquets Timneh, un type d'oiseau protégé non originaire du Sénégal». Tout cela s'est déroulé le mercredi 12 avril 2023. Ainsi, «une équipe d'Interpol Dakar, en collaboration avec le projet Eagle Sénégal, a mené, au petit matin, une perquisition au domicile d'un trafiquant de faune arrêté la veille à Abidjan pour tentative de commercialisation de perroquets protégés», informe un communiqué du projet Eagle Sénégal.

«Cette perquisition au Sénégal intervient à la suite d'une opération majeure de trafic d'oiseaux effectuée la veille à Abidjan par l'Unité de police de coordination de la lutte contre la criminalité transnationale (UCT) en collaboration avec le ministère des Eaux et forêts de Côte d'Ivoire et l'appui du Projet Eagle Côte d'Ivoire», ajoute-t-on dans le document.

A travers cette opération transnationale, les autorités ivoiriennes sont parvenues «arrêter deux trafiquants dont le principal suspect est de nationalité sénégalaise, saisir

CRIMINALITÉ FAUNIQUE

Interpol démantèle un réseau entre Dakar et Abidjan

Une équipe d'Interpol Dakar, en collaboration avec le projet Eagle Sénégal, a mené, mercredi 12 avril 2023, une perquisition au domicile d'un trafiquant de faune arrêté la veille à Abidjan pour tentative de commercialisation de perroquets protégés.

Trois trafiquants présumés complices arrêtés, des documents et 11 perroquets Timneh, un type d'oiseau protégé, non originaire du Sénégal, saisis. C'est le bilan de l'intervention combinée de l'Interpol Côte d'Ivoire et Sénégal.

Selon un communiqué, reçu avant-hier, lundi, une perquisition au Sénégal est intervenue le 12 avril à la suite d'une opération majeure de trafic d'oiseaux effectuée la veille à Abidjan par l'Unité de police de coordination de la lutte contre la criminalité transnationale (Uct), en collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire et l'appui du projet Eagle Côte d'Ivoire. La même source renseigne que l'opération transnationale a permis aux autorités d'Abidjan d'arrêter deux trafiquants dont le principal suspect est de nationalité sénégalaise, de saisir de nombreux documents d'importation et d'exportation de perroquets vers plusieurs pays africains dont le Sénégal et vers l'Occident pendant plus de 20 ans et de confisquer les 112 perroquets gris du Gabon qui étaient destinés à la vente au Sénégal.

Tout a commencé quand Interpol Abidjan a saisi son homologue sénégalais pour lui demander un appui dans cette affaire et aller procéder à une perquisition au domicile du trafiquant sénégalais arrêté. A l'issue de cette perquisition à Yeumbeul, les trois présumés complices de trafic de faune ont été entendus. Il leur est reproché les délits d'association de malfaiteurs et de trafic d'oiseaux sauvages dans le cadre d'un crime organisé transnational. Quant aux 11 perroquets Timneh saisis, ils appartiennent à une espèce hautement en danger d'extinction. Ils sont actuellement pris en charge pour leur remise en santé par des soigneurs qualifiés avant d'être remis aux bons soins de la Direction des Eaux et Forêts et de la Chasse. Par cette opération internationale inédite sur le thème du trafic de faune entre les deux pays, les autorités sénégalaises et ivoiriennes démontrent leur détermination commune à lutter ensemble contre le trafic de faune transnational et à démanteler les réseaux de trafic d'oiseaux qui opèrent impunément entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Tata SANE

Le Soleil du Mercredi 19 Avril 2023 / Page 13

Walf Quotidien du Mercredi 19 Avril 2023/ Page 3

CRIMINALITE FAUNIQUE

COMMERCIALISATION D'ANIMAUX PROTEGES

Interpol démantèle un réseau entre Dakar et Abidjan

Une équipe d'Interpol a procédé à l'arrestation de trois trafiquants d'espèces protégées entre Abidjan et Dakar. Le communiqué parvenu à *WalfQuotidien*, indique qu' *«Interpol Dakar en collaboration avec le projet Eagle Sénégal, a mené, mercredi 12 avril dernier au petit matin, une perquisition au domicile d'un trafiquant de faune arrêté la veille à Abidjan pour tentative de commercialisation de perroquets protégés»*. D'après le document, cette intervention a permis l'arrestation de 3 trafiquants présumés complices, la saisie de documents et de 11 perroquets *Timneh*, un type d'oiseau protégé non originaire du Sénégal. «Cette perquisition au Sénégal intervient à la suite d'une opération majeure de trafic d'oiseaux effectuée la veille à Abidjan par l'Unité de Police de Coordination de la lutte contre la Criminalité Transnationale (Uct) en collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire et l'appui du Projet Eagle Côte d'Ivoire».

En outre, cette opération transnationale a permis aux autorités d'Abidjan d'arrêter deux trafiquants dont le principal suspect est de nationalité sénégalaise, de saisir de nombreux documents d'importation et d'exportation de perroquets vers plusieurs pays africains dont le Sénégal et vers l'Occident pendant plus de 20 ans et de confisquer les 112 perroquets gris du Gabon qui étaient destinés à la vente au Sénégal.

Tout a commencé quand Interpol Abidjan a saisi son homologue sénégalais pour lui demander un appui dans cette affaire et aller procéder à une perquisition au domicile du trafiquant sénégalais arrêté. A l'issue de cette perquisition à Yeumbeul, les trois présumés complices de trafic de faune ont été entendus par Interpol et il leur est reproché d'association de malfaiteurs et le trafic d'oiseaux sauvages dans le cadre d'un crime organisé transnational.

Quant aux 11 perroquets *Timneh* saisis, la même source souligne que c'est une espèce hautement en danger d'extinction, protégée par l'Annexe I de la Convention de Washington (Cites) interdisant formellement la commercialisation de cet oiseau. Ils sont actuellement pris en charge pour leur remise en santé par des soigneurs qualifiés avant d'être remis aux bons soins de la Direction des Eaux et Forêts et de la Chasse.

Par cette opération internationale inédite entre les deux pays, *«les autorités sénégalaises et ivoiriennes démontrent leur détermination commune à lutter ensemble contre le trafic de faune transnational et à démanteler les réseaux de trafic d'oiseaux qui opèrent impunément entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire»*.

Mamadou GACKO

www.walfnet.com

8. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		**16**		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visio conférence
07	**01**	00	**08**	**00**

- Durant le premier semestre 2023, des rencontres ponctuelles ou régulières ont eu lieu :

En Janvier 2023

1. Le HSI de l'ambassade des USA au Sénégal ; USFWS Afrique de l'Ouest ;

2. Le Directeur Régional Application des lois ONUDC ;

3. ONUDC meeting Open Road

En Février 2023

4. Le Chef de la Subdivision des douanes de l'aéroport international Blaise Diagne de Diass ;

5. Le Chef de zone de la brigade des Parcs Nationaux de Mako ;

En Mars 2023

6. Les Douanes Sénégalaises ;

7. Les Douanes Françaises ;

En Avril 2023

8. Le Directeur Régional des Douanes Sénégalaises

9. BCN Interpol Guinée Conakry sur recommandation du BCN DAKAR.

10. BCN Interpol Dakar

11. Le Commissaire Diallo de la Direction Centrale de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF).

12. Le Coordinateur régionale d'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'ONUDC

13. La responsable de formation et de la communication du Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique

14. Le président de la troisième chambre du tribunal de grande instance de Dakar

15. Le substitut du procureur près le tribunal de grande instance de Dakar

16. Le délégué du procureur près le tribunal d'instance de Dakar

9. Conclusion

Lors du premier semestre 2023 le résultat des opérations est très faible comparé aux années passées. Nous pouvons noter trois opérations lors de ce premier semestre. Par ailleurs, cinq formations ont été dispensées au premier semestre 2023.

Le travail de sensibilisation amorcé ces dernières années est concluant. Nous notons lors de ce premier semestre que le taux de condamnation en sursis en supérieur aux condamnations à des peines ferme. Les formations ont eu un effet favorable avec un bon retour des éléments formés qui deviennent de plus en plus impliqués dans la lutte contre la criminalité faunique comme en atteste le suivi opérationnel qui intervient suite à une saisine de EAGLE par les éléments formés.

Nous avons noté une bonne collaboration des parquets impliqués qui ont été attentifs aux plaidoyers de la lutte contre le trafic de faune, des commissariats à travers leurs Brigades de recherche qui ont appuyé sans faille les opérations. L'appui des Ambassades est toujours déterminant même s'il n'est pas encore exhaustif eu égard à certaines situations.

Les démarches administratives auprès des autorités se poursuivent notamment avec l'accord de partenariat avec les Douanes.

Pour le second semestre 2023, nous entendons poursuivre le même dynamisme de 2022 dans les opérations et les formations avec des condamnations fermes.